

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **21**

Absents : **6**

- dont suppléés **1**

- dont représentés **2**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 3 mars 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes OKROGLIC Dominique, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU suppléé par Mme ISAIA Monique,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/82

OBJET : ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE

CONSIDERANT l'obligation définie par la loi NOTRe de prendre la compétence eau potable sur tout le périmètre de l'intercommunalité avant le 1^{er} janvier 2020,

VU l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour accompagner les collectivités sur l'ensemble des questions liées au transfert de compétence et à la structuration des services d'eau et d'assainissement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe,

CONSIDERANT que l'AERMC attribue un taux d'aide de **80 %** pour les dossiers déposés avant le 30 juin 2017,

CONSIDERANT la nécessité pour la CCVUSP de réaliser une étude préalable à la prise de compétence eau potable, qui pourrait comprendre :

- **Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services existant pour chaque commune**
 - Administratif et juridique
 - Technique
 - Financier
 - Performances des services

- **Phase 2 : Situation des communes au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services**
 - Objectif de service type
 - Comparaison avec les performances des services actuels
 - Prospectives de mise à niveau

- **Phase 3 : Etude des scénarios de structuration de la CCVUSP pour la prise de compétence eau potable**
 - Modes de gestion (comparaison des différents modes et perspectives d'harmonisation à moyen terme)
 - Moyens à transférer (humains, techniques...)
 - Moyens supplémentaires nécessaires
 - Conséquences juridiques
 - Rétro-planning de transfert
 - Bilan des dépenses futures (travaux, actions, adaptation des moyens de fonctionnement)
 - Prospective budgétaire de fonctionnement et d'investissement
 - Conséquences sur le prix de l'eau
 - Proposition d'une convergence tarifaire avec modalités et calendrier

CONSIDERANT qu'au vu de l'étendue du territoire de la CCVUSP et de la complexité de la mission, une telle étude nécessite une enveloppe budgétaire d'environ **50.000 € TTC**,

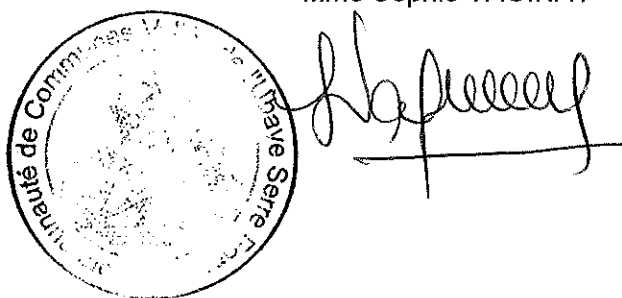
Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de lancer une étude préalable à la prise de compétence eau potable,
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Agence de l'Eau,
- **DECIDE** de lancer un appel d'offres par voie de marché à procédure adaptée,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette étude,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget principal 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



The image shows a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp contains the text "Communauté de Communes de l'Estère" and "Mme Sophie VAGINAY". The signature is written in black ink and appears to be "S. Vaginay".

